

LES MODALITÉS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS CHANGENT EN 2025

Elle est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus qui devront pouvoir justifier de leur situation (pièce d'identité, notification handicap) avec au maximum 4 objets volumineux à jeter (literie, meubles, armoires, électroménagers). Les personnes concernées auront droit à un passage dans l'année soit en mars, juin ou octobre suivant leur lieu d'habitation.

Pour la collecte de mars, elles devront prendre rendez-vous en appelant le 0 800 94 29 78 du 3 au 28 février 2025, du lundi au vendredi de 9h à 12h et indiquer les objets à jeter.

2 agents de SUEZ viendront à domicile prendre les objets qui devront être mis à l'intérieur de la propriété (jardin ou cour ou entrée).

L'habitant devra être présent lors de l'enlèvement qui est gratuit.

